

## **RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS « GAGNEZ 25 000\$ EN PUBLICITÉ WEB » de Plus Humain - Agence Marketing Web.**

Il est important de prendre connaissance des règlements suivants avant de participer au Concours. Ne participez en aucun cas au Concours avant d'accepter les règlements qui suivent. En participant au Concours, vous acceptez inconditionnellement ces Règlements définitifs de concours, et ce, pour tous les aspects du Concours.

### **1. PÉRIODE DE CONCOURS**

1.1. Le Concours débute le 1<sup>er</sup> novembre 2019 à 00 h 01 (HNE) et se termine le 1 Décembre 2020 à 23 h 59 (HNE).

### **2. ADMISSIBILITÉ**

2.1. Le Concours est organisé par Plus Humain et est ouvert à tous les résidents du Québec (Canada) âgés de plus de 18 ans au moment de l'inscription au Concours, s'ils remplissent les conditions suivantes (paragraphe 2.2 et 2.3).

2.2. En aucun cas, les personnes suivantes ne peuvent participer au concours :

2.2.1. Les employés, représentants et mandataires des organisateurs du Concours de Plus Humain ou de l'une ou l'autre de ses affiliés, filiales, sociétés apparentées, agences de publicité ou de promotion, ou cessionnaires ;

2.2.2. Les personnes avec lesquelles des parties susmentionnées (employés, représentants et mandataires) sont domiciliées ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint, les parents, le frère, la sœur et les enfants, qu'ils vivent ou non sous le même toit).

2.3. Une preuve d'identité et d'admissibilité peut être demandée à tout moment par Plus Humain à la personne réclamant le Prix. Si la preuve ne peut être fournie dans une période de temps raisonnable, le participant se verra disqualifié du Concours. Il est de la responsabilité du participant de fournir des renseignements personnels véridiques, complets, exacts et nullement trompeurs. Si des renseignements inexacts, incomplets, faux ou trompeurs sont fournis, Plus Humain se réserve le droit d'exclure un participant, et ce, à n'importe quelle étape du Concours.

### **3. COMMENT PARTICIPER**

3.1. Remplir un formulaire en ligne ou chez l'un de nos partenaires est nécessaire pour gagner. Pour participer, remplissez le formulaire en ligne ou chez l'un de nos partenaires pour recevoir automatiquement une (1) participation au Concours. À la suite de votre inscription, un représentant communiquera avec vous pour discuter de vos besoins en marketing web.

3.1.1. Remplissez le bulletin de participation en y indiquant votre prénom, nom, nom de l'entreprise, téléphone, et en répondant au question sur vos besoins marketing web. ;

3.1.2. Cochez la case correspondant à l'énoncé selon lequel vous déclarez avoir lu les Règlements de concours et y consentez ;

3.1.3. Remettez le formulaire dans la boîte de participation ou transmettez la en ligne à l'aide du formulaire fournis afin qu'une (1) participation au Concours soit automatiquement comptabilisée.

3.2. Chaque participant a droit à uniquement une (1) participation durant la Période de concours. En aucun cas, les participations en double ne seront prises en considération.

#### **4. PRIX**

4.1. Le prix offert chez Plus Humain consiste à (65) prix à gagner d'une valeur totale de 45 000\$. Ces prix consistent en :

(1) Grand Prix d'une valeur de 25 000\$ incluant : (1) Site web d'une valeur de 5000\$, 12 mois de Référencement Naturel (SEO), 12 mois de Gestion Google Ads, 12 mois d'optimisation UX.

(54) Prix secondaires d'une valeur de 20 000\$ réparti ainsi : (1) Carte cadeau Plus Humain de 1000\$, (13) Cartes cadeaux de 500\$ et (50) Cartes cadeaux de 250\$

Le Grand Prix sera valide pour réclamation pendant les six (6) mois suivant le tirage. Les conditions applicables au Prix sont décrites dans les parties 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3 et 4.1.4.

4.1.1. Malgré le fait qu'un participant ait gagné le Prix, la détermination finale à savoir si ce participant respecte les conditions pour profiter d'une campagne marketing web sera basée sur l'opinion professionnel d'un consultant de Plus Humain, à sa seule discrétion.

4.1.2. La valeur approximative au détail des Prix est de 45 000 \$. Aucune taxe n'est applicable sur le Prix.

4.1.3. Le Prix doit être accepté tel que décerné et ne peut être substitué ni reçu en argent. Si le gagnant du Prix a préalablement signé un contrat, le Prix sera alors appliqué sur le produit ou l'année suivant le contrat signé.

4.1.4. Pour échanger les cartes cadeaux, le gagnant du Prix doit présenter sa carte cadeau au moment de l'utilisation.

#### **5. TIRAGE DU PRIX**

5.1. (65) gagnant seront tirés au hasard par un système informatisé parmi toutes les participations admissibles reçues durant la Période de concours. Deux tirages auront lieu. Le tirage des (13) cartes cadeaux de 500\$ sera effectué chaque mois au dernier jour du mois pendant 13 mois, (1) carte à gagner par mois. Le tirage des autres prix aura lieu le 16 Décembre 2020 à 21 h 00 (HNE). Tous les tirages auront lieu au bureau de Plus Humain de Blainville situé au 1060, Suite 104B, Curé-Labelle, Blainville. Les

chances de gagner dépendent entièrement du nombre de participations admissibles reçues durant la Période du concours et pourront être définies uniquement suite à la fermeture du Concours.

5.2. Avant de déclarer une personne comme gagnante du Concours, des vérifications devront être effectuées. En plus de cela, avant d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné se doit de respecter toutes les modalités de Règlements de concours ci-présentes.

5.3. Un représentant de Plus Humain communiquera avec le participant sélectionné comme gagnant par téléphone dans les deux semaines suivant le tirage. Seule la personne ayant participé au Concours peut réclamer le Prix.

5.4. Dans le cas où le participant sélectionné comme gagnant n'est pas joignable dans les deux semaines suivant le tirage ou qu'il décide de refuser le Prix, il sera automatiquement disqualifié du Concours. Un autre tirage aurait alors lieu, suivant les Règlements de concours, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un participant sélectionné soit déclaré comme gagnant du Prix. Si cette situation se produit, les mêmes modalités demeureront applicables et pourront être adaptées au besoin, selon le cas. Plus Humain n'est pas responsable si un participant admissible sélectionné ne reçoit pas d'avis, et ce, peu importe le motif.

## **6. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

6.1. En participant à ce Concours, le participant accepte tous les énoncés suivants :

6.1.1. De remplir tous les formulaires et document qui sont requis par Plus Humain, à son unique discrétion. Ces documents seront remis à la personne sélectionnée le jour de la signature de son contrat et sont absolument requis pour profiter d'une campagne marketing web ;

6.1.2. D'être lié par les Règlements de concours ;

6.1.3. D'être lié par les décisions de Plus Humain, lesquelles sont finales et exécutoires à tous les égards et sujettes à la réglementation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec à l'égard de toute question dont elle a juridiction.

## **7. UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

En participant à ce Concours, le participant :

7.1. Autorise Plus Humain et ses sociétés affiliées à utiliser ses renseignements personnels pour l'administration du Concours, comprenant entre autres, le contact avec le gagnant et l'annonce du gagnant, ainsi que pour discuter des besoins du client et l'inscrire à une liste de mailing ;

7.2. Autorise Plus Humain et ses sociétés affiliées à utiliser son nom, sa photo et son témoignage, sans rémunération supplémentaire ou avis, pour du contenu publicitaire relié au Concours ci-présent, et ce, dans n'importe quel média, y compris l'Internet ;

7.3. Reconnaît que Plus Humain pourrait divulguer ses renseignements à une tierce partie (agent, représentant ou fournisseur de services) en lien avec l'une ou l'autre des activités énumérées ci-dessus.

## **8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

8.1. Les marques de commerce, les dénominations commerciales, les logos, le matériel promotionnel, les pages Web, les codes sources, les dessins, les illustrations, les slogans, les représentations ainsi que toute autre propriété intellectuelle appartiennent à Plus Humain. Tous droits réservés. En aucun cas il n'est autorisé de copier ou d'utiliser du matériel protégé appartenant à Plus Humain sans avoir préalablement obtenu un consentement écrit de la part du propriétaire.

## **9. LIMITES DE RESPONSABILITÉ**

9.1. Plus Humain ne peut pas être tenu comme responsable pour toutes les situations suivantes (9.1.1, 9.1.2, 9.1.3, 9.1.4, 9.1.5, 9.1.6), ainsi que celles qui s'en découlent :

9.1.1. Si de l'équipement, de la programmation d'équipement, une erreur technique ou humaine, ou un utilisateur du site Web de Plus Humain cause le partage d'information incorrecte ou erronée ;

9.1.2. S'il y a défectuosité, dommage ou perte lors de la transmission des informations saisies par les participants relatives au Concours.

9.1.3. Si la transmission d'informations pour la participation au Concours cause toute interruption, tout délai, toute erreur ou toute perte.

9.1.4. Si les documents du participant sont endommagés.

9.1.5. S'il arrive quelque problème que ce soit dans le réseau des lignes téléphoniques ou dans les systèmes informatiques durant la période du Concours qui pourraient provenir entre autres des serveurs, des fournisseurs, d'un logiciel ou d'une composante informatique.

9.1.6. Si un dommage causé, tel qu'une fraude, une défectuosité technique, une intervention non autorisée, une altération, ou toute autre cause hors du contrôle de l'entreprise nuit au bon fonctionnement du Concours. Dans des cas de forces majeures, Plus Humain peut cesser ou modifier le concours, selon son gré et sans avis préalable. Dans un cas comme celui-ci, Plus Humain effectuera cette démarche en tenant compte d'obtenir l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux au Québec.

9.2. Le participant du Concours et tout participant sélectionné pour gagner et recevoir le Prix s'engagent à respecter ceci : Plus Humain et toute entreprise, compagnie, société,

fiducie ou autre personne morale affiliée à celle-ci est dégagé de toute responsabilité reliée à un préjudice lors de l'acceptation ou l'utilisation du Prix.

## **10. LOI APPLICABLE**

10.1. Le Concours est régi par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables et il est nul là où il est interdit par la loi.

## **11. PRÉSÉANCE DES RÈGLEMENTS DE CONCOURS**

11.1 Advenant toute divergence entre les conditions du présent règlement et les divulgations ou tout autre énoncé contenu dans tout matériel du Concours, par exemple dans le bulletin de participation, le site Web, les médias sociaux, etc., les conditions détaillées dans le présent règlement auront préséance.

## **12. RÈGLEMENTS OFFICIELS**

12.1. Les Règlements de concours se trouveront en ligne au [www.plushumain.com](http://www.plushumain.com). Une copie sera également disponible à chaque boîte d'inscription.

## **13. CONDITIONS GÉNÉRALES**

13.1. Si, à la suite Plus Humain se voit empêcher de tenir le Concours ci-présent, elle ne pourra pas être tenue comme responsable.

13.2. Toute personne remplissant son bulletin de participation autrement que sur place ou en ligne et selon les Règlements du concours ne sera pas comptabilisée comme participant.

13.3. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

13.4. Tout endommagement ou tentative d'endommagement du site Web de Plus Humain et du site Web relié au Concours constitue une infraction. Si un tel cas se présente, Plus Humain se voit dans le droit de disqualifier le ou les participants concernés et de signaler son infraction.

13.5. Si un participant utilise des méthodes non conformes aux Règlements de concours ci-joints, Plus Humain se voit dans le droit de disqualifier ce participant. Si un tel cas se présente, l'entreprise signalera le participant et son infraction aux autorités compétentes.

13.6. Aucun Prix supplémentaire à celui énoncé dans les Règlements du concours ne sera décerné. La remise du Prix se fera selon les Règlements du concours ci-énoncé.

13.7. Lorsqu'un Formulaire de Déclaration est rempli et remis à Plus Humain par un participant, les Formulaires de Déclaration deviennent alors la propriété de Plus Humain et ne seront pas retournés au gagnant sous aucune condition.